

Lundi 15 mai 2023

Condition des animaux

La Ville de Rennes valide une feuille de route en faveur des animaux en ville

Le conseil municipal du lundi 15 mai 2023 a adopté la Charte rennaise sur la condition des animaux. Engagement du mandat, cette nouvelle feuille de route vise à donner une juste place aux animaux dans la ville à travers une cohabitation et une co-existence les plus apaisées possibles. Élaborée à travers une démarche participative, elle comporte 29 engagements déclinés en 105 actions à mener sur le territoire rennais pour conforter le lien entre les humains et les animaux.

Charte rennaise sur la condition des animaux



La question des animaux en ville est prise en compte dans la politique municipale depuis de nombreuses années. À l'occasion des élections municipales de 2020, une délégation "animal dans la ville" a été créée au sein du conseil municipal pour intégrer clairement les enjeux autour de la condition des animaux dans le projet politique de la majorité. Prendre en compte des animaux dans toute leur diversité et ainsi travailler sur la condition des animaux et leur cohabitation avec les humains est l'un des objectifs que la Ville de Rennes s'est fixés pour les années à venir.

Une démarche participative a été lancée en 2021 afin de recueillir l'avis des habitants à travers une consultation grand public et des ateliers tout en impliquant les partenaires et les associations du territoire.

Elle constitue un document cadre qui définit les politiques autour des animaux : animaux domestiques et interactions sociales, régulation des animaux liminaires, biodiversité animale, condition des animaux de loisirs et auxiliaires, et achats publics en lien avec les animaux.

Les grandes orientations de la Charte sont les suivantes :

- Sensibiliser les acteurs (agents, citoyens de tous âges) ;
- Favoriser une cohabitation globalement pacifique avec les animaux ;
- Viser en permanence un équilibre entre le développement de la ville, le bien-être des humains et le sort des animaux ;
- Améliorer la prise en compte des animaux en pensant à eux à chaque étape de la construction de la politique publique.

29 engagements et 105 actions concrètes

À travers 29 engagements, la charte énonce concrètement 105 actions que la Ville s'engage à mettre en œuvre sur le territoire rennais. Outre la volonté de rendre plus lisible la politique municipale et les actions existantes et de développer les actions de sensibilisation du public, cette stratégie poursuit des objectifs concrets autour des animaux domestiques, des animaux liminaires ou encore en matière de biodiversité. L'ensemble des actions est à retrouver dans la charte en pièce jointe.

Ce communiqué revient sur quelques actions emblématiques dont certaines sont déjà engagées.

Création d'une pension canine mobile

Afin de renforcer les dispositifs d'accueil et de prise en charge des animaux déjà existants, la Ville a mis à disposition de l'association Gamelles Pleines un véhicule afin de permettre aux personnes les plus démunies de faire garder leurs animaux temporairement ou les emmener dans des structures de soins.

Aire d'ébattement des chiens

Une révision des lieux d'ébattement existants est en cours. L'objectif est de doubler la surface disponible pour l'ébattement des chiens, notamment avec la création d'une grande aire aux prairies Saint-Martin. L'objectif est d'avoir au moins une aire d'ébattement dans la plupart des quartiers.

Accès des chiens aux transports

La Charte prévoit l'évolution progressive de la réglementation locale sur la présence de chiens identifiés dans certains espaces publics, comme l'accès au métro aux chiens tenus en laisse qui doit faire l'objet d'une expérimentation.

Usage des feux d'artifice et impact sur la biodiversité

Il s'agit d'engager une réflexion pour des animations alternatives aux feux d'artifice, notamment celui du 31 décembre, tout en sensibilisant la population sur ses impacts (utilisation de produits nocifs, dispersion de particules fines, bruit, impact sur les oiseaux, ...).

(L'usage des feux d'artifice est réglementé par le décret n° 2017-1057 du 21 juillet 2017 relatif à la limitation de l'usage des feux d'artifice.)

Préservation des abeilles

Il est nécessaire de favoriser un équilibre entre les demandes d'implantation de ruches d'abeilles domestiques et sauvages afin de de préserver un environnement propice à la prolifération de tous les pollinisateurs.

Pigeons et autres espèces liminaires

À travers cette charte, la Ville s'engage à limiter l'emploi de méthodes de régulation traditionnelles et privilégier l'expérimentation de méthodes alternatives plus respectueuses (prédateurs naturels, régulations contraceptives, stérilisation des œufs, etc.). Des missions régulières d'évaluation sur l'évolution des populations de certaines espèces, et de l'impact des dispositifs mis en œuvre seront organisées et rendues publiques.

Prise en charge des animaux auxiliaires

La Ville a pour objectif d'identifier et améliorer les conditions d'aménagements et prise en charge d'animaux auxiliaires par la collectivité : bien-être animal à l'écocentre ou à la ferme pédagogique, évolution de la volière du Thabor, réflexion sur le parc aux daims des Gayeulles, etc., qui feront partis des travaux du Comité consultatif sur les animaux dans la ville.

L'activité de pêche

Il est prévu que la collectivité prenne position publiquement contre les méthodes de pêche mutilantes (ardillon, vif). Par ailleurs, la pêche contribuant à la pollution de l'eau des étangs d'Apigné, la Ville va réviser l'arrêté municipal de 2018 pour étendre son interdiction à l'ensemble des étangs.

Les cirques

Rennes s'engage à favoriser la venue de cirques sans animaux sur le territoire rennais.

Afin de créer les conditions de réussite de la mise en œuvre de la charte, il est notamment prévu la mise en place d'un Comité consultatif sur les animaux dans la ville (CCAV) constitué, notamment, d'acteurs locaux et de citoyens ayant participé à l'élaboration de la charte.

Le budget alloué à la question des animaux en ville va être renforcé afin mieux soutenir les initiatives locales et les projets d'expérimentation avec une enveloppe supplémentaire de 18 000 euros.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

